

*Commune de Saint-André de l'Epine
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 28 MARS 2014*

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 28 mars 2014 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Stéphane Collet, Maire.

Présents : Collet Stéphane, Salagnac Gaétan, Martial Nicolas, Eudes Alain, Lecornu Loïc, Gardie Isabelle, Sauvage Cécile, Chopin Jessica, Larsonneur Jean-Claude, Catherine Sandra, Montaigne Serge, Marie Myriam, Lebas Nathalie, Rabec David.

Absente excusée : Lebouteiller Mathilde (procuration à Martial Nicolas).

Secrétaire de séance : Lecornu Loïc

I. ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Vautier Gérard, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Loïc Lecornu a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

a. Election du maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs Madame Lebas Nathalie et Monsieur Rabec David.

Monsieur Stéphane COLLET a obtenu 14 voix, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

b. Election des adjoints

Monsieur le maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de trois adjoints. Après discussion et vote, le conseil municipal fixe à l'unanimité à trois le nombre des adjoints de la commune.

Il a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection du 1^{er} adjoint.

Monsieur Gaétan SALAGNAC a obtenu 15 voix, a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 2^{ème} ADJOINT

Monsieur Loïc LECORNU a obtenu 4 voix

Monsieur Nicolas MARTIAL a obtenu 11 voix

Monsieur Nicolas MARTIAL a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 3^{ème} adjoint

Monsieur Alain EUDES a obtenu 9 voix

Monsieur Serge MONTAIGNE a obtenu 6 voix.

Monsieur Alain EUDES a été proclamé 3^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

II. DELEGUES COMMUNAUTAIRES

La commune de Saint-André de l'Epine doit disposer d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la représenter au sein de la communauté d'agglomération de Saint-Lô dénommée « Saint-Lô Agglo ».

Ces délégués sont pris dans l'ordre du tableau suite aux élections du maire et des adjoints en date du 28 mars 2014 et sont :

DELEGUE TITULAIRE : Stéphane COLLET, MAIRE

DELEGUE SUPPLEANT : Gaétan SALAGNAC, PREMIER ADJOINT.

Le Maire,